



SECTIONS DE HAUTE-GARONNE



LE PROJET DE LOI « MOBILITE » DES FONCTIONNAIRES : LA PORTE OUVERTE AUX LICENCIEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D 'ETAT.

Dans le prolongement du discours de Nicolas SARKOZY à Nantes , les ministres en charge de la fonction publique veulent, par la voie législative, mettre en oeuvre une régression majeure pour les agents de la fonction publique d 'Etat.

C'est l'introduction du licenciement des fonctionnaires sous une forme à peine déguisée car la phase de réorientation professionnelle évoquée par le texte ne trompe personne.

En effet, le gouvernement va profondément démanteler le statut de la fonction publique et remettre en cause la garantie de l' emploi des agents de l' Etat.

Les huit organisations syndicales du conseil supérieur de la fonction publique de l' Etat, réunies à l'initiative de la CGT, avaient officiellement écrit pour faire retirer quatre articles de ce projet de loi marqués du sceau des restructurations de la fonction publique, articles n'ayant pour but que d'accompagner les plans de casse de l'emploi public, de suppression des missions et d'accroissement de la précarité de l' emploi.

- **En particulier, l' article 7 organise de facto la possibilité de mettre au chômage technique et sans indemnité tous fonctionnaires d' Etat qui dans le cadre d'un redéploiement n'aurait pas trouvé d'affectation .**
- **Suite à la suppression d'un emploi exercé, et selon les termes de ce même article, le projet de loi envisage la mise en disponibilité d'office de fonctionnaires en cas de refus d'acceptation d'un nouveau poste même à l'autre bout de la France.**
- **Ainsi, dans un premier temps, l'agent se retrouvera intégré dans un système de formation professionnelle durant lequel il continuerait à toucher son traitement de base.**

→ *«au terme de cette période...celui-ci peut être placé d'office en disponibilité»*

Autrement dit, s'il veut continuer à toucher un salaire, il doit se trouver un autre job soit dans le public, soit dans le privé!!!

Au moment où le gouvernement :

- ✓ ne remplace pas 1 départ sur 2 à la retraite,
- ✓ prévoit , sous le diktat du MEDEF, d'éradiquer 60.000 emplois en 10 ans(ce qui va au delà des simples départs à la retraite prévus pour la même période) dans la future DGFP (Direction Générale des Finances Publiques), sur les 130.000 agents actuellement employés,
- ✓ **I 'article 9 prévoit de combler les emplois vacants en ayant recours aux agences d 'intérim !!!**

Il s'agit bien de casser les garanties statutaires et collectives des agents et de démembrer le service public.

Le projet de loi , totalement lié à la stratégie de RGPP (révision générale des politiques publiques), est l'outil pour réduire d'une façon drastique les missions publiques qui n'auront pas été totalement supprimées ou livrées au privé par différentes formes juridiques.

Les choix gouvernementaux de mise en place de la fusion DGI-DGCP s'inscrivent dans cette logique destructrice !!!

- **A la DGI, et à la DGCP, la journée de grève et de manifestation du 27 Mars 2008 doit être également l'occasion pour les agents d'exprimer le rejet de cette entreprise de démolition du statut général de la Fonction Publique.**

**APPEL AUX AGENTS DES IMPOTS ET DU TRESOR A
SE RASSEMBLER DEVANT
LA TRESORERIE GENERALE
PLACE OCCITANE 27 MARS A 10 HEURES**